

2010

17 novembre : Le Conseil général, engagé pourtant dans le cofinancement d'une rocade sud, regrette l'absence, à l'agglomération, de débat de fond sur la logique d'aménagement du territoire angevin et la politique de déplacement envisagée. « Le flou entoure le projet ». D'où la décision du Conseil général de ne pas apporter de participation si la cohérence du projet avec les objectifs fixés par cette voie et avec le projet d'agglomération ne sont pas mis en évidence et validés.

10 novembre : Création d'un PLU communautaire

La loi Grenelle 2 impose aux établissements publics comme une agglomération d'élaborer un PLU unique. D'où la décision prise par le Bureau d'Angers Loire métropole d'arrêter le processus du PLU Centre (sur lequel figurait un tronçon de l'emplacement réservé pour la rocade sudavant l'annulation du PLU) et de prescrire un PLU unique.

Echéances : arrêt du projet de PLU à l'été 2012 et approbation du PLU à l'été 2012.

Appel d'offres pour des études sur la rocade sud.

Angers Loire métropole lance un appel d'offres pour renforcer les études faites par le Département sur la rocade sud. Le bureau d'études Arcadis a été choisi pour mener ces études regroupées en 5 familles qui recouvrent a priori tous les domaines.

Les études en cours apporteront un éclairage sur l'impact environnemental d'un tel projet (sur la faune, la flore, la qualité de l'air, les nuisances sonores, etc.) et sur les conséquences économiques et sociales, en prenant en compte la qualité de vie et l'habitat, par exemple.

Angers Loire Métropole a saisi et obtenu l'appui de la Commission nationale du débat public, pour " *garantir une démarche de concertation neutre* ".

Calendrier : remise des études fin avril pour mai 2011.

9 novembre : Une étude dévoilée par Tom-Tom révèle qu'Angers fait partie des villes les moins embouteillées de France : 34^{ème} sur 38.

Le Conseil communautaire d'Angers Loire métropole confie à la société Arcadis les études sur le « désengorgement » de la circulation au sud d'Angers

21 septembre : Nouveau président du Camp de César

Le conseil d'administration du Camp de César confie la présidence de l'association à Joseph Leroyer, horticulteur à Sainte Gemmes-sur-Loire.

« Mes convictions profondes :

- l'inutilité de la rocade sud qui ne serait qu'un boulevard d'Arbrissel bis
- la défense des riverains et des expropriés qui ont choisi d'habiter un lieu tranquille et malgré tout, près de la grande ville
- la défense des Gemmoises et des Gemmois qui, eux aussi, ont choisi d'habiter

Sainte Gemmes pour le cadre de vie dans un environnement agréable : la Loire, les grands espaces fleuris, la densité de la population maîtrisée

- l'avenir et le développement du « triangle vert », véritable poumon de la grande ville
- l'avenir de Sainte Gemmes qui passe par une bonne entente avec les associations et la municipalité ».

9 juillet : Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Le Schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays d'Angers est adopté le 9 juillet par Angers Loire métropole. Il fixe les grandes orientations du territoire pour les dix ans à venir. Le projet de rocade sud reste inscrit dans la cartographie.

Le SCOT laisse à Angers Loire métropole, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, le soin de mener des études complémentaires sur les quatre options de liaison sud :

- « renforcement du réseau de transport collectif avec contournement sud Loire (pas de 3ème pont entre Gennes et Chalonnes-sur-Loire, transformant Les Ponts-de-Cé en entonnoir)
- renforcement du réseau de transport collectif avec requalification des boulevards urbains sud
- renforcement du réseau de transport collectif avec création de la petite liaison sud
- renforcement du réseau de transport collectif sans voirie nouvelle ».